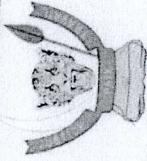


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

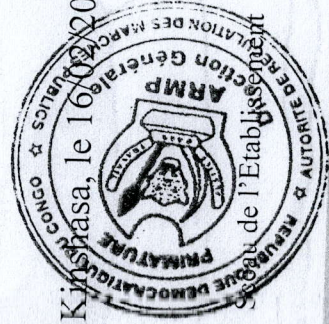
## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 032/2024

A LA SOCIETE SOKIN SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/CAE/NUM/DCKE/2023, conclu avec le Ministère du Numérique, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre, quatre-vingt-deux centimes (USD 785 344,82) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq mille quatre cent nonante-sept, quarante-un centimes (USD 5 497,41), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 16/02/2024



Directeur Général  
Benoit Kalombo